

Le Parlement de la Communauté française adopte à l'unanimité la résolution du Député Chantal Bertouille relative à « La lutte contre l'hépatite C »

L'hépatite C est un véritable problème de santé publique. Cette maladie mal connue du grand public contamine 7 fois plus de personnes et tue 4 fois plus que le SIDA. Il est grand temps d'avancer dans la lutte contre cette maladie afin d'endiguer sa propagation. D'autant plus que si elle est dépistée à temps, les chances de guérison sont estimées entre 50 et 80%.

Il est important, dès lors, que la Communauté française réfléchisse à la problématique. Deux axes majeurs sous-tendent cette réflexion : la sensibilisation et la prévention, l'objectif à terme étant de réduire le nombre de personnes porteuses de la maladie.

S'il existe une vaccination contre les formes A et B, le type C en est actuellement dépourvu. Sur 100 personnes atteintes de l'hépatite C, environ 90 ne présenteront aucun signe visible et n'auront pratiquement aucun symptôme de la maladie, 20 à 30 vont guérir spontanément au cours des semaines suivant la contamination, 70 à 80 deviendront des porteurs chroniques du virus de l'hépatite C et seront susceptibles de développer, 10 à 20 ans après leur contamination, une cirrhose du foie, voire plus rarement un cancer du foie.

Il est essentiel, aujourd'hui, de mettre en place un véritable programme de lutte contre l'hépatite C dans notre pays, dont les priorités devraient être notamment les suivantes : renforcer le dépistage par les médecins généralistes, améliorer la prise en charge des patients, soutenir la recherche scientifique, et mettre plus de moyens financiers dans la prise en charge de cette maladie.

Il faut soutenir des campagnes de sensibilisation auprès des médecins, des publics cibles à risque et de la population générale et mettre à l'ordre du jour de la conférence interministérielle de la Santé publique, la problématique de l'hépatite C et ses différentes dimensions.

Il faut souligner le travail important réalisé par les associations de terrain pour aider les patients ainsi que leur famille, ce travail force l'admiration. Chantal Bertouille rappelle ainsi la publication, le 1^{er} octobre 2004, d'un livre blanc par l'ASBL « CHAC » (Carrefour, Hépatite C, Aide et Contact) reprenant toute une série de points importants concernant cette maladie.

Le 3 mai dernier, Chantal Bertouille déposait donc une proposition de résolution relative à l'hépatite C devant le Parlement de la Communauté française, et pour agir de façon globale, elle a déposé une proposition de résolution similaire à la Région wallonne. D'autres députés MR ont déposé également une proposition en Région bruxelloise, à la COCOM, au Parlement francophone (ancienne COCOF) et à la Chambre des Représentants. Au niveau européen, il faut savoir qu'une pétition relative à cette problématique est en circulation et qu'une résolution sur la même problématique a été adoptée en mai 2002 au Sénat.

On peut dire que le problème a été pris très au sérieux. Ainsi, au terme d'un long travail et de plusieurs reports, la proposition a été adoptée en Commission Santé du Parlement de la Communauté française, le 29 septembre dernier, à l'unanimité de ses membres tous partis confondus. La Ministre de la Santé et l'ensemble des députés ont soutenu la résolution avec beaucoup d'enthousiasme alors que la proposition venait de l'opposition. Situation trop rare qui méritait d'être soulignée.

Prise à la veille de la journée mondiale de la lutte contre l'hépatite C, cette décision est une avancée significative afin de promouvoir un travail de sensibilisation et de prévention de la maladie et ce en relation avec les associations reconnues qui oeuvrent depuis de nombreuses années en ce sens.

C'est ce mardi 18 octobre, que le texte de la proposition de résolution sur l'hépatite C de Chantal Bertouille a été soumis à l'ensemble des députés de la Communauté française en séance publique. Le texte a été adopté à l'unanimité.